



# **CREUSE GRAND SUD**

**Communauté de Communes**

Conseillers en exercice	45
Présents	29
Nombre de pouvoirs	10
Votants	39

## **DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté**

**N° 2025 – 072**

### **Service Public de Gestion des Déchets - Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)**

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Faux-la-Montagne, au nombre de vingt-huit sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 18 septembre 2025.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs**

Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANNEAU ; Thierry ROGER ; Jacques MOUTARDE ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Catherine DEBAENST ; Alexis TOURADE ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Philippe ESTERELLAS (à partir de 18h53 avant le vote du point 3) ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Nadine RAVET ; Thierry LETELLIER ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIORET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

#### **ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs**

Mireille LEJUS à Jean-Pierre LANNEAU ; Bernard ROUGIER à Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD à Nadine HAGENBACH ; Serge DURAND à Alexis TOURADE ; Marie-Hélène FOURNET à Alain ROULET ; Philippe LEFAURE à Renée NICOUX ; Marina BONIFAS à Denis PRIORET ; Pierrette LEGROS à Valérie BERTIN ; Jean-Louis JOSLIN à Evelyne CHABANT ; Roger FOUGERON à Jean-Luc LEGER.

#### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs**

Guy BRUNET ; Céline COLLET-DUFAYS ; Annick BAUCULAT ; Jacques BŒUF ; Pascal MERIGOT ; Laurence CHEVREUX.

Philippe ESTERELLAS (jusqu'à 18h53 avant le vote du point 3).

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20250925-2025\_072-DE

Monsieur Didier TERNAT présente le rapport suivant.

## **Contexte**

La Communauté de communes Creuse Grand Sud est compétente en matière de gestion des déchets ; pour rappel cette prérogative est décomposée en trois volets :

1. La collecte des déchets des ménages et assimilés
2. Leur transport vers les centres de traitement
3. Le traitement des déchets

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Communauté de communes Creuse Grand Sud est adhérente à Evolis 23 à qui elle a transféré le volet « traitement ». Il s'agit d'être membre de l'entente Eviolis 23, Syded 87 et Limoges Métropole pour bénéficier des installations de traitement (centrale énergie déchet et centre de tri) en qualité de partie prenante.

Cette adhésion importante a impliqué des changements dans l'organisation interne des processus mais l'ensemble des opérations de collecte et de transport des déchets restent des missions portées par notre intercommunalité.

Par extension de service, la Communauté de communes assure aussi une partie de la gestion des déchets d'une partie des établissements professionnels du territoire.

La gestion post-exploitation des anciennes décharges d'Aubusson, Felletin et de Faux La Montagne fait aussi partie des missions conduites par le Service Public de Gestion des Déchets.

Cette compétence portée par l'intercommunalité est exercée par des activités conduites en régie et par un ensemble de contrats, conventions et partenariats.

## **Présentation de la demande**

Les collectivités compétentes en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés doivent présenter annuellement leur Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. À ce titre la Communauté de communes exerçant la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés doit présenter son rapport au conseil communautaire au titre de l'année 2024.

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service joint en annexe permet de disposer d'une vision synthétique du fonctionnement du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il présente les données principales de l'activité, ainsi que les indicateurs techniques et financiers afin de les porter à connaissance de l'Assemblée délibérante.

## **Eléments d'appréciation**

Le rapport annexé présente les caractéristiques du service pour l'année 2024 et notamment les points suivants :

- ✓ Les principales missions et activités du service
- ✓ Les moyens mobilisés en 2024
- ✓ Les faits marquants et les principaux dossiers de l'année
- ✓ Les indicateurs techniques globaux
- ✓ Les éléments financiers
- ✓ Les perspectives 2025

Les principaux faits marquants de l'année 2024 sont :

- ✓ La réorganisation des processus en lien avec le transfert du volet « traitement » de la compétence
- ✓ La mobilisation des représentants de la Communauté de communes aux comités syndicaux d'Evolis 23
- ✓ La poursuite d'un suivi attentif des activités pour disposer d'une vision clarifiée de l'exercice de la compétence
- ✓ Le développement des missions de prévention assurées par Evolis 23 et la préparation du futur Plan Local de Prévention des Déchets des Ménages et Assimilés (PLPDMA)
- ✓ La poursuite des recherches d'optimisation du service
- ✓ La mise en œuvre d'un programme d'investissements
- ✓ La réalisation d'une étude groupée portant sur l'optimisation des services du sud du département

Le récapitulatif des tonnages collectés en 2024 pour les principaux flux est le suivant :

<b>Flux</b>	<b>Tonnages 2024</b>
Ordures Ménagères Résiduelles	<b>2 562 t (+ 2 t / 2023)</b>
Recyclables Secs (bacs et sacs jaunes)	<b>710 t (+ 72 t / 2023)</b>
Verre à recycler	<b>436 t (- 76 t / 2023)</b>

Après une nette baisse des indicateurs de production des OMR en 2023, la tendance ne s'est malheureusement pas poursuivie et les tonnages collectés sont stables en 2024. En revanche, les tonnages de recyclables ont suivi leur progression. Les tonnages collectés de verre à recycler ont baissé sans explication à l'appui.

Concernant les flux de déchets collectés en déchetteries, les données 2024 montrent globalement une augmentation des tonnages collectés sur la quasi-totalité des flux. La tendance à la hausse des volumes, et parfois importante, tend malheureusement à se poursuivre.

## **Eléments financiers**

Le bilan annuel du SPGD fait apparaître **2 276 953,67 €** de dépenses pour **2 305 210,88 €** de recettes. Le solde de l'année est donc bénéficiaire de **28 257,21 €**.

Ces résultats favorables restent cependant très modestes au regard du budget annuel (1,2 % des dépenses). De plus, il est nécessaire de considérer qu'une partie des dépenses, en particulier l'ensemble des frais dits « supports » qui sont mutualisés à l'ensemble de la collectivité (administration générale, mobilisation du service comptabilité, service accueil, etc.), ne sont pas forcément identifiés et isolés au sein de la comptabilité analytique.

**Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède, décide :**

- **D'ACTER** la prise de connaissance du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés pour l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré le 25 septembre 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le  
PUBLIEE le

